



COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 13 février 2019

Après l'accord avec E. Leclerc, le Groupe Lactalis confirme un nouvel accord tarifaire avec la centrale d'achat Envergure.

Le Groupe Lactalis, confirme après l'accord signé avec E. Leclerc, avoir également formalisé un accord avec Envergure, un autre acteur majeur de la distribution qui négocie pour le compte du Groupe Carrefour et U Enseigne.

Lactalis maintient son engagement à répercuter intégralement ces hausses tarifaires dans le prix du lait payé aux 12 000 éleveurs livrant quotidiennement leur lait aux 65 sites de production du Groupe répartis à travers le territoire français.

« Ces accords méritent d'être soulignés mais il y a nécessité à ce que tous les autres acteurs de la distribution jouent le jeu. Cette hausse est aussi indispensable dans le cadre des négociations en cours sur les produits MDD et Premiers Prix. Nous y serons vigilants, afin que les producteurs puissent bénéficier de la revalorisation attendue sur le prix du lait » insiste Daniel Jaouen, Directeur Général du Groupe Lactalis.

Pour rappel, les négociations commerciales annuelles sur les produits de Grande Consommation à marque doivent prendre fin le 28 février prochain.